

## Barème d'honoraires 2024

Dernière mise à jour : 1<sup>er</sup> Mai 2024

### IMMOBILIER D'HABITATION

Concerne appartement, maison, immeuble, parking, terrain à l'exclusion des contrats de commercialisation en VEFA.

Nos honoraires sont exprimés en TTC au taux en vigueur applicable au lieu de situation du bien mis en vente.

En cas d'inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente ou de recherche consentie par le mandant.

#### I. **Mandat de Vente** (Honoraires Charge Vendeur calculés sur le prix net vendeur)

Prix de Vente	HONORAIRES
De 1 € à 60 000 €	4800 €
De 60 001 € à 110 000 €	8 %
De 110 001 € à 130 000 €	7,5 %
De 130 001 € à 150 000 €	7 %
De 150 001 € à 170 000 €	6,5 %
De 170 001 € à 200 000 €	6 %
De 200 001 € à 230 000 €	5,5 %
De 230 001 € à 400 000 €	5 %
De 400 001 € à 625 000 €	4,5 %
Plus de 625 000 €	4 %

Minimum : 4800 € - Terrain 4800 € - Cave : 1000 € - Box et Parking 2000 €

#### **Les honoraires d'agence seront à la charge de l'acquéreur et calculés sur le prix net vendeur :**

- Si le vendeur est en situation de surendettement.
- Si les inscriptions hypothécaires sont égales ou supérieures au prix de vente.
- Lorsque l'origine de propriété du bien est une attestation de propriété immobilière dressée à l'occasion d'une succession.

#### II. Vente d'un bien neuf (VEFA)

Le barème appliqué sera celui du promoteur selon mandat de commercialisation signé entre les parties.

I. **Mandat de Recherche** (Honoraires Charge Acquéreur calculés sur le prix net vendeur)

Barème identique au mandat de vente.

II. **Estimation immobilière** (Avis de valeur simple)

Immobilier résidentiel et habitation : Montant forfaitaire de 180 € TTC.

Bien à caractère exceptionnel, Foncier, Immobilier d'entreprise, Fonds de commerce et titres de société : Sur devis.

III. **Mission d'expertise** en Évaluation Immobilière

Sur devis uniquement.

Travail d'expertise répondant aux normes professionnelles nationales de la CHARTE DE L'EXPERTISE EN ÉVALUATION IMMOBILIÈRE.

IV. **Mandat de location** (Honoraires partagés entre locataire et bailleur\*)

HORS ZONES TENDUES	ZONES TENDUES	EN ZONES TRES TENDUES
<b>Charge propriétaire</b>	<b>Charge propriétaire</b>	<b>Charge propriétaire</b>
Visite du bien = 4 € TTC/m2	Visite du bien = 6 € TTC/m2	Visite du bien = 6 € TTC/m2
Constitution du dossier : 2 € TTC/m2	Constitution du dossier : 2 € TTC/m2	Constitution du dossier : 3 € TTC/m2
Rédaction du bail : 2 € TTC/m2	Rédaction du bail : 2 € TTC/m2	Rédaction du bail : 3 € TTC/m2
Etat des lieux : 3 € TTC / m2	Etat des lieux : 3 € TTC / m2	Etat des lieux : 3 € TTC / m2
<b>Charge locataire</b>	<b>Charge locataire</b>	<b>Charge locataire</b>
Visite du bien = 4 € TTC/m2	Visite du bien = 6 € TTC/m2	Visite du bien = 6 € TTC/m2
Constitution du dossier : 2 € TTC/m2	Constitution du dossier : 2 € TTC/m2	Constitution du dossier : 3 € TTC/m2
Rédaction du bail : 2 € TTC/m2	Rédaction du bail : 2 € TTC/m2	Rédaction du bail : 3 € TTC/m2
Etat des lieux : 3 € TTC / m2	Etat des lieux : 3 € TTC / m2	Etat des lieux : 3 € TTC / m2

Garages, parking et locaux commerciaux : 20 % TTC du loyer annuel à la charge du preneur.

\*Barème établi en fonction du décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> aout 2014.

**Conditions générales :** Nos tarifs sont rédigés en HT + TVA applicable au taux en vigueur au lieu de situation du bien mis en vente. En cas de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence immobilière, promoteur immobilier pour les biens neufs en cas de VEFA...), le barème applicable reste celui du professionnel titulaire du mandat initial. Le mandataire WILLO IMMO n'est pas habilité à rédiger ni à facturer un avant contrat, compromis de vente, un bail de location ou un état des lieux. Il n'est pas habilité à réaliser une activité de gestion locative ni à la facturer ni à facturer une estimation. Nos honoraires sont dus, s'agissant de la vente immobilière qu'une fois la vente définitivement conclue et l'acte authentique acté et s'agissant d'une location, le jour de la signature du bail. Les honoraires WILLO IMMO sont versés à WILLO IMMO directement par le donneur d'ordre ou le mandant prévu au contrat de mandat ou sur l'avant contrat contre remise d'une facture d'honoraires dûment libellée au débiteur.

## IMMOBILIER COMMERCIAL

### I. **Mandat Commerce** – Cessions de Fonds de Commerce, Cession de Droit au Bail, Vente de Murs Commerciaux (Honoraires à Charge Vendeur).

Prix de Vente HT	Honoraires HT *	Honoraires TTC (France métropolitaine)
De 1 € à 130 000 €	Montant forfaitaire de 15 000 €	Montant forfaitaire de 18 000 €
De 130 001 € à 200 000 €	12%	14,4 %
De 200 001 € à 300 000 €	11,5 %	13,8 %
De 300 001 € à 600 000 €	11 %	13,2 %
Plus de 600 000 €	10 %	12 %

(\*) En sus, TVA applicable au taux en vigueur du lieu de situation de l'immeuble, taux de 20 % en métropole.

Il est précisé que la dérogation au barème ne doit être qu'exceptionnelle uniquement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et des caractéristiques du bien proposé à la vente conformément à la note de préconisations de la DGCCRF suite à l'Arrêté du 10/01/2017.

### II. **Mandat de Location** – Local Professionnel (Bureaux professions libérales) Honoraires partagés entre le Bailleur et le Preneur.

Honoraires liés à l'organisation des visites et la constitution des dossiers partagés entre le Bailleur et le Preneur : 10 % du loyer HT annuel hors charge. En sus, TVA applicable au taux en vigueur.

Règle de répartition des honoraires entre le locataire et le Bailleur :

- 50 % à la charge du locataire.
- 50 % à la charge du Bailleur.

### III. **Mandat de location** – Locaux commerciaux vides en vue de l'exploitation d'un fonds de commerce, industriel ou artisanal. Honoraires Charge Preneur.

Honoraires d'agence HT fixés à 10 % du loyer triennal HT hors charge. En sus, TVA applicable au taux en vigueur.

**Conditions générales :** Nos tarifs sont rédigés en HT + TVA applicable au taux en vigueur au lieu de situation du bien mis en vente. En cas de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence immobilière, promoteur immobilier pour les biens neufs en cas de VEFA...), le barème applicable reste celui du professionnel titulaire du mandat initial. Le mandataire WILLO IMMO n'est pas habilité à rédiger ni à facturer un avant contrat, compromis de vente, un bail de location ou un état des lieux. Il n'est pas habilité à réaliser une activité de gestion locative ni à la facturer ni à facturer une estimation. Nos honoraires sont dus, s'agissant de la vente immobilière qu'une fois la vente définitivement conclue et l'acte authentique acté et s'agissant d'une location, le jour de la signature du bail. Les honoraires WILLO IMMO sont versés à WILLO IMMO directement par le donneur d'ordre ou le mandant prévu au contrat de mandat ou sur l'avant contrat contre remise d'une facture d'honoraires dûment libellée au débiteur.